

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le 08 septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire.

Etaient présents :

MM. LEMAIRE, CAMUS, MARTINET, MACADRÉ, CHILD, FERGEAU, GRIMPLET, LEGRAND, VENANT-VALERY,

Mme. WAITASRECK, MARTINET

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

MM. HATTERER, SOULIER,

Mme BRENOT qui a donné pouvoir à M. LEGRAND, Mme BOCK qui a donné pouvoir à Mme MARTINET

Monsieur Macadré Jérôme *est élu secrétaire de séance.*

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier procès-verbal
2. **Délibérations visant à actualiser la convention de service commun en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme**
3. **Délibération pour les activités musicales et sportives**
4. **Délibération pour le choix du devis concernant le bureau de contrôle pour la future salle**
5. **Questions diverses**

1 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 31 juillet 2022

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

2 / Délibération visant à actualiser la convention de service commun en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (délibération 2022-09-26D)

Monsieur le Maire indique que le Conseil Communautaire a pris une délibération visant à actualiser la convention de service commun, en effet depuis le 1^{er} janvier 2017 la Communauté Urbaine du Grand Reims met à disposition des communes un service commun en charge de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Il appartient à la commune de choisir entre la convention de service commun réactualisée ou la convention optant pour une dématérialisation complète des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Après avoir lu les conventions le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- ❖ Décide d'adhérer à la convention de service commun réactualisée
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

3 / Délibération pour les activités musicales et sportives

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération pour les professeurs vacataires a été prise au mois de juin, il convient maintenant de prendre les délibérations pour les prestataires.

GYM DOUCE Madame CHAIRON Véronique propose une prestation GYM DOUCE du 12 septembre 2022 au 30 juin 2023, les lundis, à raison de 32 séances d'1 heure 15.

YOGA Madame ZIMMERMANN Jutta propose une prestation YOGA du 12 septembre 2022 au 30 juin 2023, les lundis, à raison de deux cours de 32 séances d'1h00 selon le nombre de participants.

Ainsi qu'une prestation de YOGA DOUX les lundis à raison de 32 séances d'1h00.

CIRCUIT TRAINING Monsieur Pierre DUVAL propose une prestation CIRCUIT TRAINING du 12 septembre 2022 au 30 juin 2023, les mardis, à raison de 32 séances d'1 heure.

PILATES Monsieur ETHEVE Xavier propose une prestation PILATES du 12 septembre 2022 au 30 juin 2023, les jeudis à raison de 32 séances d'1 heure avec la possibilité d'ouvrir un deuxième cours en fonction du nombre de participant.

GYM EVEIL Madame Livie GARNIER propose une prestation GYM EVEIL les mercredis, à raison de 32 séances d'1 heure.

GUITARE Monsieur Bruno DI RIENZO propose une prestation GUITARE du 12 septembre 2022 au 30 juin 2023, les Mercredis et samedis, à raison de 32 séances de 30 minutes par élèves en cours individuels.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

4 / Délibération pour le choix du devis concernant le bureau de contrôle pour la future salle (délibération 2022-09-33D)

Monsieur le Maire informe sur l'obligation de choisir un bureau de contrôle pour la future salle d'activité.

La commune a reçu deux devis :

- SOCOTEC qui nous propose les missions de contrôle technique, l'attestation accessibilités handicapés et la mission SPS pour un montant total de 5910€ HT
- BUREAU VERITAS qui nous propose les missions de contrôle technique et l'attestation accessibilités handicapés pour un montant total de 4560€ HT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, émet un avis favorable à la société SOCOTEC (mission SPS inclus).

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

5 / Questions diverses :

- Cabinet infirmier : la rénovation du cabinet infirmier débutera la semaine du 19 septembre pour l'accueil du nouveau médecin qui arrivera fin 2022, le prix total des travaux est d'environ 45 000€.
- Le moteur et l'horloge de l'église, étant défectueux, vont être changés, le coût total s'élève à 2748.50€ TTC.
- DIA : Le Conseil Municipal n'ayant aucun intérêt ni projet dans le secteur ne souhaite pas préempter sur les biens vendus : ferme de Baslieux et chemin de Ventelay.
- Suite à l'augmentation de 50% de la base annuelle des dommages aux biens de l'assurance Smacl, une proposition de Groupama a été étudié et validé par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.
- Les devis pour les vitrines extérieur (place du moulin et ferme de Baslieux) sont à l'étude.
- La commission financement se réunira le 20 septembre.
- PIZZAWIL sera présent sur la place de la mairie le lundi soir au lieu du samedi soir.

Tour de table :

Monsieur FERGEAU indique qu'il y a cette année 488 élèves au collège de Saint Thierry. L'effectif étant au maximum le gymnase ne pourra pas être utilisé par l'école primaire pour le sport. Le collège a dû faire face à des problèmes de transport le premier lundi de la rentrée des classes, (manque de place par rapport au nombre d'inscrit au bus scolaire).

Monsieur CAMUS a une demande de subvention de l'association enfance malgache, elle sera étudiée sur le budget 2023.

Monsieur CHILD évoque la mise en place d'une convention d'utilisation de la salle Marcel Lemaire pour l'école primaire. Il informe sur la baisse de fréquentation du Marché le mercredi sur la place de la mairie.

Monsieur le Maire précise qu'afin de résoudre le problème du bruit au château d'eau, une réunion de la Communauté Urbaine du Grand Reims avec les opérateurs est prévue au mois de septembre.

Prochain Conseil Municipal prévu le 13 octobre.

La séance est levée à 22h30.

A. LEMAIRE	N. BOCK ABS	M. BRENOT ABS	R. CAMUS	G. CHILD
S. FERGEAU	J. GRIMPLET	C. HATTERER ABS	G. LEGRAND	J. MACADRÉ
A. MARTINET	C. MARTINET	J-B SOULIER ABS	C. VENANT- VALERY	A. WAITASRECK